



Documents à présenter pour un visa de regroupement familiale

ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe deux copies du dossier complet
- Les frais de 75 EUR (mineurs 37,50 EUR) sont payables en USD (en espèces) au taux de change actuel de l'ambassade.
Proches d'un ressortissant allemand: gratuit

Documents à présenter en général :

- Passeport
 - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
 - doit être signé par le titulaire

Sont à joindre au dossier :

 - copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles
 - le cas échéant : copies des pages avec de visas de précédents voyages dans des États Schengen
- Formulaire de demande de visa (modèle longue séjour) avec 2 photos d'identité biométriques récentes
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé par le demandeur
 - pour les mineurs doivent signer les parents ou le tuteur d'enfant (le cas échéant il faut fournir une attestation judiciaire sur le droit de garde d'enfant)
- Photocopies du passeport de la personne de référence (parent/époux) vivant en Allemagne
 - pages des données personnelles et titre de séjour valable
- Questionnaire «Urkundenprüfung» rempli et les frais
 - Frais de base: 350,- USD. Les frais augmentent par un maximum de 170 USD pour les vérifications des documents dans des autres endroits de la République Démocratique du Congo et la République du Congo.



ATTENTION

Dans le cadre de la procédure de visa, une vérification des documents de l'état-civil (payant) sera exigée, comme les conditions pour une légalisation des documents délivrés dans la circonscription de l'Ambassade ne sont pas remplies.

Les actes de l'état civil seront vérifiés en vue de leur l'authenticité, la conformité à la loi et l'exactitude du contenu.

En général, cette procédure prendra au moins 8 semaines. Veuillez abstenir de demandes sur l'état de la procédure visa pendant cette période.

Documents à présenter le regroupement vers époux :

- Acte de Mariage
 - pour le mariage par procuration ou par représentation: preuve de l'autorisation judiciaire
 - mariage précédent : Preuve de sa dissolution, comme par exemple,
 - a) jugement allemand de divorce et son exequatur selon la loi de la République Démocratique du Congo,
 - ou
 - b) acte de décès
- Actes de Naissance de chacun des conjoints
 - En cas de registration tardif avec pièce de jugement supplétif

ATTENTION

La connaissance de l'allemand, qui est en général nécessaire dans le contexte de l'intégration du conjoint (niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues), sera vérifiée à l'ambassade au cours de la procédure :

Documents à présenter pour le regroupement vers les parents :

- Acte de Naissance
 - En cas de registration tardif : avec pièce de jugement supplétif
 - Pour les enfants nés hors mariage : Reconnaissance de paternité préalable
- Le cas échéant: Autorisation parentale du parent qui reste en RDC ou, le cas échéant, acte de décès de l'un parent
- Le cas échéant: jugement de garde concernant le parent en Allemagne
- Le cas échéant: Documents sur l'adoption



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Kinshasa

A T T E N T I O N

Pour les enfants de plus de 16 ans qui demandent le regroupement familial vers leurs parents étrangers ou vers un parent étranger en Allemagne, une preuve de la maîtrise de l'allemand avec le Niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, est requis.

I M P O R T A N T

— Demandes sur le dossier en cours de la part du requérant, de la personne de référence en Allemagne, ou d'un titulaire de mandat seront seulement répondu par écrit (e-mail: info@kinshasa.diplo.de).

Nous vous prions de renoncer à toute demande sur l'état du dossier au cours des trois premiers mois suivant la demande de visa.